**Zeitschrift:** Domaine public
**Herausgeber:** Domaine public
**Band:** 29 (1992)
**Heft:** 1089

**Artikel:** Un avertissement et une chance
**Autor:** Delley, Jean-Daniel
**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-1021955

**Nutzungsbedingungen**
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

**Conditions d'utilisation**
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

**Terms of use**
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 08.07.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch**

FINANCES GENEVOISES

# Un avertissement et une chance

***L'efficacité de l'Etat ne se mesure pas à la grandeur de ses effectifs.***

(*jd*) En février le peuple acceptait encore un centime additionnel supplémentaire pour développer les soins à domicile. Mais dimanche dernier, l'appât social n'aura pas suffi: même promis au financement exclusif de l'aide aux personnes âgées, le prélèvement fiscal modeste de trois nouveaux centimes a été sèchement rejeté.

L'avertissement est donc clair: avant de puiser à nouveau dans le porte-monnaie des contribuables, l'Etat cantonal est prié de faire le ménage. Et ce n'est pas le Grand Conseil unanime, trois jours avant le scrutin, pour augmenter la surtaxe des locataires de logements sociaux bénéficiant de revenus trop élevés pour justifier de cette prestation — rentrées escomptées de 40 millions de francs — qui a réussi à convaincre la majorité des votants d'une volonté ferme de meilleure gestion. Les déficits cumulés et la charge croissante de la dette ne sont plus tolérables sous peine, comme dans les années 30, de miner la crédibilité financière du canton et d'écraser fiscalement les générations futures.

Dès dimanche soir le Conseil d'Etat annonçait la suspension immédiate de l'indexation des salaires et, dès 1993, de l'indexation de l'ensemble des prestations. Cette mesure brutale et indifférenciée est justifiée par l'urgence et la gravité de la situation, mais à la seule condition qu'elle prépare le terrain à un réexamen rigoureux des activités de l'Etat. Dans cette perspective, le vote du 21 juin représente une chance: celle de porter un regard sans complaisance sur l'administration et les dépenses publiques qui ont enflé au gré de sollicitations multiples et pas toujours justifiées et des ambitions des différents services et départements, notamment grâce à la manne procurée par le phénomène de la progression à froid. Il y a là une mine d'économies dont le Conseil d'Etat et le Grand Conseil ont refusé trop longtemps de prendre toute la mesure.

L'effort doit également porter sur l'amélioration de la perception fiscale. Il n'y a rien de plus néfaste pour une collectivité que le sentiment qu'une partie de la population ne participe pas à l'effort fiscal dans la mesure de ses moyens. Olivier Vodoz avait annoncé une taxation plus serrée des professions libérales; on aimerait connaître les résultats de cette action. De même il est urgent de réviser en profondeur la loi fiscale en faisant la chasse à toutes les possibilités de déductions qui ne font que favoriser l'inégalité devant l'impôt et notamment de limiter la possibilité de déduire les intérêts des dettes: la République ne peut plus se payer le luxe d'abriter des riches de fait qui se transforment soudain en pauvres fiscaux.

Ce vote est aussi celui de la dernière chance pour le Conseil d'Etat, contraint de mettre la sourdine à ses querelles intestines, de présenter un plan financier à moyen terme et la manière de le réaliser — ce plan n'existe toujours pas à Genève —, dans un esprit de concertation.

Paradoxalement ce vote perdu constitue également une chance pour la gauche politique et syndicale, la chance de devoir abandonner des positions exclusivement défensives. A l'avenir elle aura elle aussi à dégager ses priorités et ne pourra plus mesurer le caractère social de l'Etat à l'ampleur des dépenses publiques et au niveau des effectifs de l'administration. Elle devra veiller à ne pas confondre la nécessaire rationalisation de l'administration et le démantèlement de l'Etat social, démantèlement qu'elle a trop souvent et abusivement dénoncé pour éviter d'entrer dans le débat sur le rôle du secteur public. Car pour ceux dont la vocation est de défendre les plus démunis, il est vital que la collectivité publique soit financièrement saine et efficace dans son action. ■

---

inévitable), c'est d'avoir laissé écraser le mot logement sous le mot béton. C'est que la revendication de logements en fonction de la demande actuelle n'est pas suffisamment porteuse. Elle ne peut se justifier que dans la perspective d'un développement futur de la ville, c'est-à-dire d'une ambition, où l'aviation aurait pu avoir sa place.

Lausanne avec Genève, Lausanne au centre de la métropole polycentrique lémanique veut-elle jouer un rôle dans le rang et à la mesure des grands pôles urbains qui constitueront l'Europe des cités ?

La Blécherette était le seul lieu d'un développement d'envergure pour Lausanne. Mais de cela, personne ne veut puisque cette ambition a été refusée sans même que l'on ait osé l'afficher. ■

# Le jeu d'échecs corrodé par Samuel Bak

(*ag*) Samuel Bak est né, dans une famille juive, à Vilnius en 1933. Le lieu et la date marquent un destin. Celui du ghetto, d'une famille déportée, décimée, d'une difficile fuite en 1944 jusqu'en Israël, avant de repartir, une fois le camp de base assuré, vers les Etats-Unis et l'Europe. Aujourd'hui Bak vit en Suisse. Samuel Bak s'est révélé peintre du même mouvement qu'un enfant grandit. Première exposition à Vilnius à neuf ans, un an avant la destruction du ghetto. Son internement à Landsberg, près de Munich, après la guerre lui permet de suivre les cours de dessin de Blocherer. Ces faits biographiques, Jeanlouis Cornuz nous les rappelle en introduction à une présentation de l'œuvre de Bak consacrée aux échecs.

Les échecs sont, par métaphore, la représentation d'une société hiérarchisée et guerrière où les parties sont des batailles menées jusqu'à la mort du roi adversaire. Bak casse la symbolique du jeu et réintroduit les pièces, monuments grandeur nature, dans un monde réel, fantastique et délabré. Les pions rangés et les cavaliers fous témoignent d'une impossibilité de surmonter par une symbolique codifiée la décomposition universelle; le jeu perd son privilège d'être à part du monde; il est réintégré dans un univers où l'homme est absent. Seuls, ses anciens jouets, qui lui ont échappé, témoignent, dégradés, de sa défaite. ■

*Le jeu d'échecs comme métaphore dans l'art de Samuel Bak.* Introduction de Jeanlouis Cornuz. Olsommer, Montreux.